



N°21-60

Objet :

Mission d'audit, d'assistance et de conseils à la passation et au pilotage de marchés d'assurances pour la mise en place de régime de frais de santé et de prévoyance

Marché avec la société UNAP-CONSEILS

**DECISION DU PRESIDENT
DELEGATION DU COMITE SYNDICAL****LE PRESIDENT,**

Vu l'arrêté préfectoral n°421 du 7 décembre 2020 portant fusion du syndicat «Roannaise de l'Eau», du syndicat des eaux Rhône-Loire Nord, du syndicat Rhins, Rhodon, Trambouzan et affluents (SYRRTA) et du syndicat du Gantet et création du Syndicat «Roannaise de l'Eau» ;

Vu la délibération n°2021- 05 du Comité Syndical du 20 janvier 2021 donnant délégation de pouvoir au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des avenants aux marchés publics et accords-cadres, quel que soit l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

Considérant que Roannaise de l'eau souhaite mettre en place des régimes de prévoyance et frais de santé pour l'ensemble des agents à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Considérant que le besoin d'audit, d'assistance et de conseils à la passation et au pilotage de marchés d'assurances pour la mise en place de régime de frais de santé et de prévoyance est estimé inférieur à 40 000€ HT ;

Considérant la proposition de la société UNAP-CONSEILS ;

En conséquence, Monsieur le Président,

DECIDE

1°) d'attribuer le marché de mission d'audit, d'assistance et de conseils à la passation et au pilotage de marchés d'assurances pour la mise en place de régime de frais de santé et de prévoyance à la société UNAP-CONSEILS pour un montant forfaitaire de 8 700€ HT;

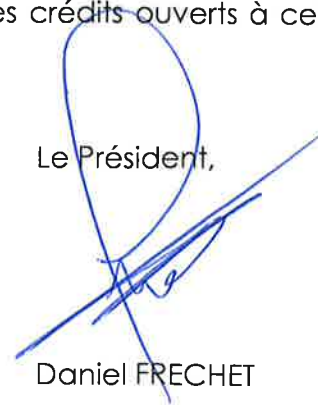
2°) de signer le contrat correspondant ;

3°) de dire que les dépenses seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au(x) budget(s) concerné(s).

Roanne, le

14 JUIN 2021

Le Président,


Daniel FRECHET